

Précarité étudiante : 15 millions d'euros disponibles

Stéphane VERNAY.

Les aides d'urgences pour les étudiants sont sous-utilisées, rappelle [Gabriel Attal](#). Le secrétaire d'État a participé, hier, à la rencontre entre Emmanuel Macron et des étudiants à Amiens.

Entretien

Une enquête publiée cette semaine met en évidence l'inégalité d'accès aux études entre jeunes ruraux et urbains. Que faites-vous pour rééquilibrer les choses ?

C'est malheureusement une réalité connue depuis longtemps. Le champ des possibles n'est pas le même selon que vous grandissez dans une métropole, que vous naissez en milieu rural ou dans un quartier relevant de la politique de la ville. Tout le sens de notre action est d'élargir le champ des possibles de tous les jeunes, quel que soit le territoire qui les voit naître et grandir.

Comment ?

En commençant par agir sur leur mobilité géographique, qui conditionne fortement les autres formes de mobilités. C'est la raison pour laquelle nous avons pris des mesures fortes pour réduire le coût du permis de conduire de 30 %, installer des simulateurs de conduite dans les missions locales, ou rendre

gratuit le passage du Code dans le cadre du Service national universel. Mais nous agissons aussi en faveur des jeunes qui souhaitent rester et s'épanouir dans leurs territoires. Sous quelle forme ?

En faisant venir les formations à eux. Nous allons ouvrir 50 000 places de « préapprentissage » permettant aux jeunes ayant quitté le système scolaire de revenir vers l'apprentissage, et nous avons déjà ouvert treize « campus connectés ». Implantés dans des villes moyennes, ils permettent d'accéder à des formations universitaires ou de BTS à distance. Nous venons de débloquer 25 millions d'euros pour en ouvrir 100 de plus d'ici à 2022. Et nous mobilisons 15 milliards pour la formation des jeunes non qualifiés.

Comment luttez-vous contre la précarité étudiante ?

Le gouvernement s'est mobilisé sur le sujet dès le début du quinquennat. Un budget de 5,7 milliards est dédié à l'accompagnement social des étudiants. Nous l'avons renforcé avec la suppression de la cotisation maladie étudiante de 217 € et en revalorisant les bourses étudiantes à hauteur de 46 millions. Nous disposons, par ailleurs, de fonds

d'urgence pour les situations les plus difficiles, mais 15 millions ne sont pas utilisés. Nous nous sommes engagés à renforcer l'information et l'accès à ces aides pour qu'elles soient effectivement consommées. Ce sont donc 15 millions disponibles dès cette année.



Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale.